

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS aux citoyens de la municipalité de Sainte-Monique, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Monique a adopté, lors de sa séance tenue le 15 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026,

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi le 12 janvier	19H 30	Lundi le 6 juillet	19H 30
Lundi le 2 février	19H 30	Lundi le 3 août	19H 30
Lundi le 2 mars	19H 30	Mardi le 8 septembre	19H 30
Mardi le 7 avril	19H 30	Lundi le 5 octobre	19H 30
Lundi le 4 mai	19H 30	Lundi le 2 novembre	19H 30
Lundi le 1 ^{er} juin	19H 30	Lundi le 7 décembre	19H 30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sainte Monique
Ce 12^{eme} jour de janvier 2026.

Mathieu Lapointe

Mathieu Lapointe, directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été publié aux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi je donne ce certificat à Sainte-Monique ce 12^{eme} jour de janvier 2026.

Mathieu Lapointe

Mathieu Lapointe, directeur général
et greffier-trésorier